

de feux d'artifices et de toutes les fêtes et marques de joie qu'on put imaginer pour honorer cette auguste cérémonie (1).

Le légat qui avait reçu les instructions du pape avant son départ, passa par Turin, où il s'aboucha avec le duc de Savoie, et l'engagea de terminer avec la France une guerre ruineuse à ses états; il en tira parole de se prêter à des propositions convenables aux deux parties: le légat étant à Lyon en conféra avec le roi, et ménagea cette négociation avec tant de prudence, qu'il parvint à faire convenir ces deux princes sur leurs prétentions. Le duc consentit enfin à un échange des provinces de Bresse et du Bugey, pays de Gex et de Valromey, cédés à la France pour l'équivalent du marquisat de Saluces que le duc garderait, et le roi rendit au duc toutes ses conquêtes de Savoie. Cet échange avantageux aux deux souverains étant réglé par la sage médiation du légat, la paix fut aussitôt conclue et publiée à Lyon (le 17 janvier 1601), où l'on chanta le *Te Deum* dans l'église primatiale, et ensuite dans tout le royaume.

La reine, pendant son séjour à Lyon, commença à donner des marques de grossesse qui redoublèrent la joie fondée sur tant d'heureux succès. Le roi ordonna des courses de bagues et autres exercices pour donner du divertissement à la reine, et ces fêtes durèrent jusqu'à son départ. Ce prince partit de Lyon peu après en poste pour revenir à Paris, où la reine avec sa cour la suivit à petites journées.

Cette grande reine donna, pendant le séjour qu'elle fit en cette ville, des marques sensibles de bonté; elle accepta la prière qui lui fut faite par Estienne Bonvisi, gentilhomme lucquois, de tenir son fils sur les fonts de baptême avec le cardinal-légat. La cérémonie en fut faite par l'archevêque de Lyon, dans l'église de Saint-Laurent. Cette famille lucquoise, d'une ancienne noblesse et décorée de la pourpre romaine, était établie à Lyon depuis un siècle, où elle faisait une figure honorable, et Vincent Bonvisi, dans le siècle précédent, s'était fait une réputation distinguée en recevant chez lui les grands seigneurs français et étrangers qui passaient à Lyon.

Pendant le séjour de LL. MM., Guillaume de Gadagne, seigneur de Bothéon et comte de Verdun, mourut; il était chevalier des ordres du roi, lieutenant de roi au gouvernement de Lyon, et sénéchal. Il avait donné de grandes preuves de fidélité au service du roi pendant la Ligue, et il n'avait pas dépendu de son zèle que les Lyonnais ne restassent attachés à leur devoir (2). Le roi, après l'avoir récompensé pendant sa vie en le comblant d'honneurs, voulut les continuer après sa mort, en nommant lieutenant de roi Jacques Mitte de Chevrières, seigneur de Saint-Chamond, premier baron de Lyonnais, chevalier des ordres du roi, qui

(1) Voyez l'HIST. DE FR. de Pierre Matthieu, t. 1, p. 679, édit. de 1609, in-8°; LA SEPTENNAIRE de Cayet, p. 191 et suiv., édit. de 1612, in-8°.

(2) Voyez l'HIST. DE LYON par C. de Rubys, p. 457; l'ORDRE DU SAINT-ESPRIT, par Saint-Poix, éd. in-8°, p. 445; l'HIST. GÉNÉALOGIQUE, par le F. Anselme, t. IX, p. 120.